

## NOUS CONTACTER

N° client : 6 010 668 844  
 Identifiant Internet :  
 KISSINMAT\_LOW@HOTMAIL.FR



### Par Internet

**edf.fr**

**application mobile : EDF & MOI**

**mail** : serviceclient@edf.fr

### Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

**3404**

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

**09 70 83 33 33**

(Service gratuit + prix appel)

### Par courrier

**EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941**  
 62978 ARRAS CEDEX 9

### Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675063 (Service gratuit + prix appel)

### Urgence dépannage Gaz (GRDF)

**0 800 473 333** Service & appel gratuits

## NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

### Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

### Par courrier

EDF TSA 81401  
 87014 LIMOGES Cedex 1

### Lieu de consommation

57 RUE DE BEAUPEYRAS  
 63100 CLERMONT FERRAND

### Titulaire du contrat

M. LOPEZ MATTHIEU  
 MME COURTIAL LOUISE

### Votre contrat

**N° de client : 6 010 668 844**

**N° de compte : 4 06 4 023 710 487**

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

#### Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :  
N° 17 163 241 623 407
- Puissance : 06 kVA
- Base

#### Gaz naturel "Avantage Gaz"

- Point de comptage (PCE) :  
N° 17 163 386 341 251
- Conso 3

**LOPEZ MATTHIEU MME COURTIAL LOUISE**  
**57 RUE DE BEAUPEYRAS**  
**63100 CLERMONT FERRAND**

Clermont Ferrand, le 20 décembre 2023

Bonjour Monsieur LOPEZ,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »



## NOUS CONTACTER

N° client : 6 010 668 844  
 Identifiant Internet :  
 KISSINMAT\_LOW@HOTMAIL.FR



Document à conserver 5 ans Page 1/4



## Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF &amp; MOI

mail : serviceclient@edf.fr

## Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

## Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941  
62978 ARRAS CEDEX 9

## Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675063 (Service gratuit + prix appel)

## Urgence dépannage Gaz (GRDF)

0 800 473 333 Service &amp; appel gratuits

## NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

## Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

## Par courrier

EDF TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1

## Lieu de consommation

57 RUE DE BEAUPEYRAS  
63100 CLERMONT FERRAND

## Titulaire du contrat

M. LOPEZ MATTHIEU  
MME COURTIAL LOUISE

## Votre contrat

N° de client : 6 010 668 844

N° de compte : 4 06 4 023 710 487

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

## Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :  
N° 17 163 241 623 407
- Puissance : 06 kVA
- Base

## Gaz naturel "Avantage Gaz"

- Point de comptage (PCE) :  
N° 17 163 386 341 251
- Conso 3

LOPEZ MATTHIEU MME COURTIAL LOUISE  
 57 RUE DE BEAUPEYRAS  
 63100 CLERMONT FERRAND

## Facture du 20/12/2023

N° 23 699 855 909

Electricité (relevé Enedis)	510,27 €
Gaz naturel (relevé GRDF)	980,11 €
TVA	233,79 €
Paiements déjà effectués	-2 033,80 €

## Facture TTC

-309,63 €

Montant total  
en votre faveur309,63 €  
TTC

## Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 19/12/2024.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 19 de chaque mois.
- Relève automatique de votre compteur gaz vers le 19 de chaque mois.



## Comment serez vous remboursé ?

Le montant de 309,63€ sera remboursé sur le compte ci-dessous dans un délai de deux semaines

Titulaire du compte : MME COURTIAL LOUISE  
 Compte bancaire : FR7616806\*\*\*\*96\*\*\*\*\*032\*\*\*

## Détail de la facture du 20/12/2023 N°23699855909



## Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 06 kVA - Option Base - Compteur communicant n°02227525243560

	Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA			
<b>Abonnement</b>						
Base - 09kVA - du 20/12/22 au 31/01/23	11,43	16,16	5,5%			
Base - 09kVA - du 01/02/23 au 15/03/23	12,08	17,08	5,5%			
Base - 06kVA - du 16/03/23 au 31/07/23	9,77	44,33	5,5%			
Base - 06kVA - du 01/08/23 au 19/12/23	10,16	47,10	5,5%			
Base - 06kVA - du 20/12/23 au 19/01/24	10,16	10,16	5,5%			
Déduction - Base - 09kVA - du 20/12/22 au 19/01/23	11,43	-11,43	5,5%			
<b>Total Abonnement (dont acheminement 98,94 €)</b>		<b>123,40</b>				
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
<b>Consommation</b>						
Base - 09kVA - du 20/12/22 au 15/03/23	977 (Enedis)	1598 (Enedis)	621	0,1550 <sup>(1)</sup>	96,28	20,0%
Base - 06kVA - du 16/03/23 au 19/12/23	0 (Enedis)	1463 (Enedis)	1463	0,1811 <sup>(2)</sup>	264,88	20,0%
<b>Total Consommation (dont acheminement 62,90 €)</b>			<b>2084</b>		<b>361,16</b>	
			Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
<b>Taxes et Contributions</b>						
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)			82	0,00659	0,54	20,0%
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)			2084	0,00167 <sup>(4)</sup>	3,48	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					21,69	5,5%
<b>Total Taxes et Contributions</b>					<b>25,71</b>	
<b>Total Electricité hors TVA</b>					<b>510,27</b>	



## Votre contrat Gaz naturel

"Avantage Gaz" - Option Conso 3 - Compteur communicant n°292

	Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA					
<b>Abonnement</b>								
Conso 3 - du 20/12/22 au 30/06/23	22,47	142,59	5,5%					
Conso 3 - du 01/07/23 au 19/12/23	21,68	122,61	5,5%					
Conso 3 - du 20/12/23 au 19/01/24	21,68	21,68	5,5%					
Déduction - Conso 3 - du 20/12/22 au 19/01/23	22,47	-22,47	5,5%					
<b>Total Abonnement</b>		<b>264,41</b>						
	Relevé début	Relevé fin	Conso m <sup>3</sup>	Coef.gaz	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
<b>Consommation</b>								
Conso 3 - du 20/12/22 au 19/12/23	5114 (GRDF)	6474 (GRDF)	1360	11,050	15028 <sup>(3)</sup>	0,0370	556,03	20,0%
<b>Total Consommation</b>					<b>15028</b>		<b>556,03</b>	
			Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA		
<b>Taxes et Contributions</b>								
Contribution Tarifaire d'Acheminement Gaz (CTA) <sup>(5)</sup>							33,85	5,5%
Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN)			15028	0,008372 <sup>(6)</sup>			125,82	20,0%
<b>Total Taxes et Contributions</b>							<b>159,67</b>	
<b>Total Gaz naturel hors TVA</b>							<b>980,11</b>	

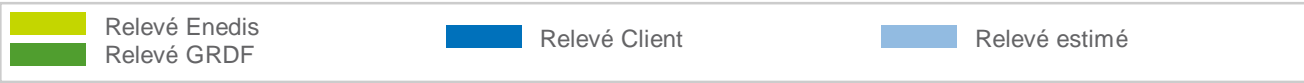
## En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

Total facture hors TVA du 20/12/2023	1 490,38 €
TVA 20,00 % sur un montant total de 1 047,03 €	209,41 €
TVA 5,50 % sur un montant total de 443,35 €	24,38 €
<b>Total facture TTC du 20/12/2023</b>	<b>1724,17 €</b>
<b>Paiements déjà effectués (dont Electricité = -749,65 € et dont Gaz = -1284,15 €)</b>	<b>-2033,80 €</b>

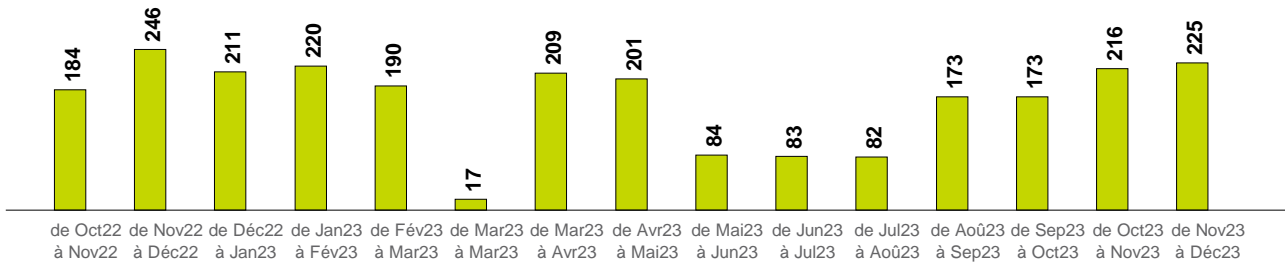
Montant total  
**-309,63 €**  
 TTC



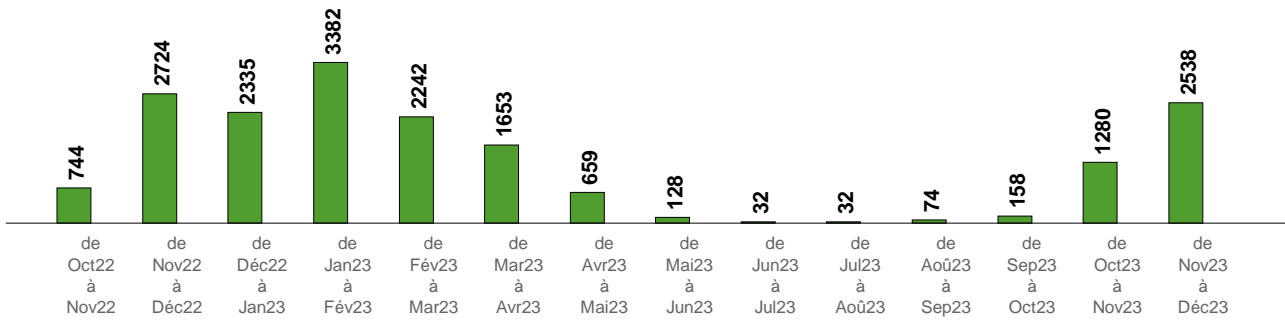
## Evolution de votre consommation facturée en kWh



### 🔌 Votre consommation en Electricité



### 🔥 Votre consommation en Gaz naturel



### 📖 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur [particulier.edf.fr/taxes](http://particulier.edf.fr/taxes)

Mieux comprendre les détails de votre facture sur [particulier.edf.fr/facture](http://particulier.edf.fr/facture)

Etre informé sur les prix sur [particulier.edf.fr/prix](http://particulier.edf.fr/prix)



## 🔍 Pour votre information

### Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

### Prix

Electricité : Le montant de la CSPE a évolué le 01/01/2023 et le 01/02/2023. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/02/2023 et le 01/08/2023. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2023. Plus d'information sur le site edf.fr.

Gaz Naturel : conformément à vos CGV, votre abonnement évolue au 1er juillet de chaque année. Retrouvez vos prix en cours sur <http://prixavantagegaz019.edf.com> ou demandez à votre conseiller EDF. Les montants de CTA, TICGN et TVA évoluent conformément à la réglementation. Plus d'information sur le site edf.fr.

### Consommation

(1) Evolution au 01/02/23 : sur les 621 kWh facturés, 293 kWh à 0,1374 €/kWh et 328 kWh à 0,1708 €/kWh  
 (2) Evolution au 01/08/23 : sur les 1463 kWh facturés, 625 kWh à 0,1708 €/kWh et 838 kWh à 0,1887 €/kWh  
 (3) Changement coefficient gaz au 01/01/23 et au 01/02/23 et au 01/12/23 et au 01/11/23 et au 01/03/23 et au 01/04/23 et au 01/05/23 et au 01/06/23 et au 01/07/23 et au 01/08/23 et au 1235 et au 01/10/23 : sur les 15028 kWh facturés, 494 kWh à 10,950 kWh/m<sup>3</sup>, 1276 kWh à 11,100 kWh/m<sup>3</sup> et 1153 kWh à 11,170 kWh/m<sup>3</sup> et 782 kWh à 11,010 kWh/m<sup>3</sup> et 1235 kWh à 10,940 kWh/m<sup>3</sup> et 1276 kWh à 11,040 kWh/m<sup>3</sup> et 1235 kWh à 11,030 kWh/m<sup>3</sup> et 1276 kWh à 10,990 kWh/m<sup>3</sup> et 1235 kWh à 11,000 kWh/m<sup>3</sup> et 1276 kWh à 11,080 kWh/m<sup>3</sup> et 1276 kWh à 10,900 kWh/m<sup>3</sup> et 01/09/23 kWh à 10,930 kWh/m<sup>3</sup> et 1276 kWh à 10,950 kWh/m<sup>3</sup>

### Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

(4) CSPE : Evolution au 01/01/23 et au : 01/02/23 : sur les 2084kWh facturés, 82kWh à 0,00100€/kWh, 211kWh à 0,00763€/kWh et 1791kWh à 0,00100€/kWh

(6) TICGN : Evolution au 01/01/23 : sur les 15028kWh facturés, 942kWh à 0,008410€/kWh et 14086kWh à 0,008370€/kWh

CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

(5) CTA Gaz : 33,07€/an à compter du 20/12/2022 - 34,49€/an à compter du 01/07/2023

Conformément à la loi de finances pour 2014, la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel est perçue à compter du 01/04/2014 et s'applique sur les consommations.

### Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

### Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.  
 Offre à tarif réglementé.

**Origine 2021 de l'électricité de votre offre : 82,7% nucléaire, 8% renouvelables (dont 2,4% hydraulique et marine), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,5% pétrole, 0,4 % autres fossiles.**

**Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental : [www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf](http://www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf)**

### Mentions relatives à votre contrat de gaz :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.  
 Offre de marché.

Coefficient Gaz : en gaz, votre compteur mesure des m<sup>3</sup> qui sont convertis en kWh pour la facturation. Le coefficient indique le nombre de kWh contenus dans un m<sup>3</sup> de gaz. Il varie en fonction du gaz naturel distribué.

Profil - CAR : P0 120 000 018 681

Il y a eu un ou plusieurs changements tarifaires au cours de votre période de facturation.

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !

Option CONSO 1 : cuisson et/ou eau chaude (consommation inférieure à 4000 kWh/an)

Option CONSO 2 : chauffage (consommation entre 4000 et 11 000 kWh/an)

Option CONSO 3 : chauffage (consommation supérieure 11 000 kWh/an)

### Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

**Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes**, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), le site d'information des pouvoirs publics,

**0 800 112 212** Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur [cgv.edf.com](http://cgv.edf.com)

LOPEZ MATTHIEU MME COURTIAL LOUISE  
57 RUE DE BEAUPEYRAS  
63100 CLERMONT FERRAND

Le 20 Decembre 2023,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de fourniture d'énergie évoluent.

Monsieur,

**Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'énergie et vous n'avez aucune action à réaliser.**

Les CGV des Clients résidentiels évoluent pour prendre en compte notamment le déploiement des compteurs communicants et des précisions sur nos pratiques commerciales(1).

**Les nouvelles dispositions s'appliqueront 1 mois après la réception de ce courrier.**

L'objectif de ce courrier ? Vous aider à mieux comprendre les principales évolutions des CGV. En voici, ci-dessous, un résumé en quelques lignes.

#### **Modifications communes à toutes les CGV :**

##### **Objet**

La nouvelle rédaction précise que les consommations régies par les présentes CGV sont réservées à un usage principalement domestique. Le Client doit informer EDF en cas de changement de sa situation, notamment en cas d'affectation de sa consommation d'électricité à son activité professionnelle. À noter toutefois, le fait qu'un Client résidentiel fasse ponctuellement du télétravail depuis son domicile n'affecte pas l'usage domestique de l'alimentation de son logement.

##### **Résiliation du contrat**

La nouvelle rédaction précise les modalités de résiliation pour les Clients équipés d'un compteur communicant. Les consommations prises en compte pour l'établissement de la facture sont celles télé-relevées le jour de la résiliation.

##### **Conseil tarifaire**

La nouvelle rédaction précise que le conseil tarifaire délivré par un conseiller client est établi sur la base des usages et équipements déclarés par le Client.

(1) Si vous avez souscrit votre contrat gaz à compter du 18 janvier 2023 et votre contrat électricité à compter du 25 mai 2023, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

### **Modalités de facturation**

Un Client équipé d'un compteur communicant, qui n'a pas opté pour la mensualisation, reçoit tous les deux mois une facture établie sur la base de ses consommations réelles télé-relevées et transmises par le distributeur.

### **Modes de paiement**

Les CGV énumèrent les différents modes de paiement. Le TIP en ligne, très peu utilisé, est supprimé.

La nouvelle rédaction précise, par ailleurs, qu'à la suite de deux rejets de prélèvement de mensualisation consécutifs, le prélèvement automatique est suspendu. Cette pratique a pour but d'éviter aux Clients la facturation de frais bancaires. Pour les Clients ayant opté pour la mensualisation, le rythme de facturation sera alors modifié, leurs factures leur seront adressées tous les deux mois.

### **Correspondance et informations**

Le Client peut contacter un conseiller EDF par téléphone au 3404 (Service gratuit + prix appel).

### **Pour les CGV de fourniture d'électricité :**

#### **Souscription du contrat**

La nouvelle rédaction précise la date de prise d'effet pour les Clients équipés d'un compteur communicant. La mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de l'envoi de la demande de mise en service, sauf si une intervention du distributeur sur place est nécessaire.

Par ailleurs, **la synthèse des dispositions générales relatives à l'utilisation du réseau public de distribution** (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par le distributeur.

### **Pour les CGV de fourniture d'électricité au Tarif Bleu :**

- L'article **Mise en extinction d'une option tarifaire** est modifié. Le Client peut conserver l'option tarifaire en extinction, suite à une décision des pouvoirs publics, tant qu'il ne demande pas la modification de cette option. Dans un souci de clarification, la nouvelle rédaction précise que toute modification de la puissance souscrite fait perdre le bénéfice de l'option tarifaire en extinction.
- Dans un souci de clarification, nous avons inséré un nouvel article avec la définition de plusieurs termes ou expressions employés dans les CGV.

**Les nouvelles CGV de fourniture de gaz** intègrent désormais un article consacré au **conseil tarifaire** rédigé comme suit : « Lors de la conclusion du contrat, sur la base des usages et équipements déclarés par le Client, EDF le conseille sur l'offre et l'option à souscrire pour son point de comptage. Celles-ci figurent dans les conditions particulières de vente. En cours de contrat, le Client peut contacter EDF pour s'assurer de l'adéquation de l'offre souscrite en cas d'évolution de ses besoins. EDF s'engage à répondre, à titre gracieux, à toute demande du Client qui souhaiterait disposer d'éléments généraux pour s'assurer que son offre est adaptée à son mode de consommation ».

**En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier vos contrats à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.**

**Comment se procurer vos nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client ou par courrier en appelant le numéro indiqué sur votre facture.**





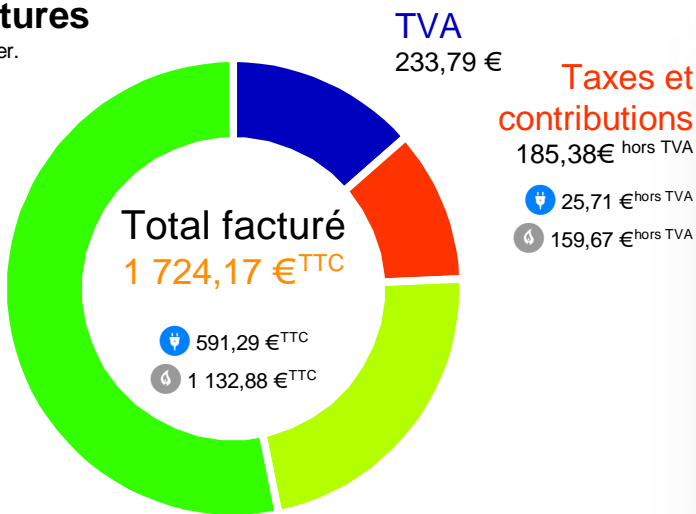
# MA CONSO & MOI

**MATTHIEU  
LOPEZ**57 RUE DE BEAUPEYRAS  
63100 CLERMONT FERRAND

Bilan factures

**Votre bilan factures**

Ce montant n'est pas à régler.

**Consommation**917,19 €<sup>HT</sup> 361,16 €<sup>HT</sup> 556,03 €<sup>HT</sup>**Abonnements**387,81 €<sup>HT</sup> 123,40 €<sup>HT</sup> 264,41 €<sup>HT</sup>Economies  
d'énergie

## Réduisez les consommations inutiles !

Laissez refroidir les plats chauds  
avant de les mettre au réfrigérateur.

D'un simple clic, continuez à suivre vos consommations d'énergie.

**e.quilibre**Accédez à e.equilibre, notre solution pour mieux comprendre  
et réduire votre consommation. RDV sur votre espace client  
sur edf.fr ou sur l'appli EDF&MOI !Si vous avez un compteur Linky™ ou un compteur Gazpar, vous  
pouvez également accéder à vos données de consommation sur  
l'espace sécurisé mis à disposition par le gestionnaire de réseau de  
distribution : Enedis (www.enedis.fr) pour l'électricité, ou GRDF  
(www.grdf.fr) pour le gaz.

- N° Client : **6010668844**
- N° de PDL : **17 163 241 623 407**
- **Tarif Bleu - Base**
- N° de PCE : **17 163 386 341 251**
- **Avantage Gaz - Conso 3**

